

BILAN DE LA POLITIQUE DE COOPERATIVISATION DE L'AGRICULTURE 1976 - 1980

par Martine CAMACHO

Comme dans la plupart des pays en voie de développement le secteur agricole à Madagascar concerne plus de 80 % de la population. Paradoxalement c'est le secteur économiquement le plus fragile. Traditionnellement la paysannerie pauvre et la paysannerie sans terre qui constituent l'essentiel de la population rurale ont été spoliées, oubliées, écartées des différents projets agricoles.

Au lendemain du choix du socialisme opéré grâce au referendum du 21 Décembre 1975 une nouvelle politique agricole est élaborée par le pouvoir étatique qui se fixe pour objectif prioritaire la coopérativisation de l'agriculture. Moyen d'expression de la lutte de classes à la campagne, la coopérativisation doit favoriser l'accession des classes paysannes pauvres à la maîtrise, au contrôle de leur devenir, grâce à l'institution d'un nouveau mode et de nouveaux rapports de production.

A coté des structures coopératives d'autres entités interviennent pour développer la production agricole ; fermes d'état-opérations, sociétés d'aménagement, mais l'accent est mis sur la coopérativisation dans la mesure où socio-politiquement c'est elle qui doit entraîner les bouleversements les plus radicaux dans l'appropriation foncière et les rapports de pouvoir antérieurs. Les premières expériences coopératives voient le jour en 1976-77 elles revêtent des formes et connaissent des succès variés.

La diversité des zones socio-écologiques, mais surtout la coexistence de différents modes de production et la nature du processus d'installation de ces nouvelles structures conditionnent une grande hétérogénéité des contextes d'application du projet coopératif. En effet pour opérer une classification des coopératives et clarifier les problèmes spécifiques qui se posent à chacune des catégories deux critères apparaissent déterminants ;

- Le mode de production sur lequel vient se surimpressionner la coopérative naissante,

- La façon dont se concrétise la gestation et la naissance de la coopérative.

Si l'on prend en compte le premier critère plusieurs cas sont possibles :

La coopérative intervient sur le tissu socio-économique des anciennes plantations coloniales nationalisées, (1) c'est-à-dire succède à un mode de production capitaliste type, orienté vers une monoculture d'exportation mise en œuvre par un prolétariat agricole de deux origines ; une locale, la paysannerie lignagère autochtone spoliée par différentes stratégies de ses terres et prolétarisée sur celles du colon, (les mêmes), l'autre, importée des différentes régions de l'île grâce, dans un premier temps au SMOTIG, puis ensuite à la diligence de sergents recruteurs sillonnant les communautés villageoises des régions à forte densité démographique. Ces migrants sont venus combler le déficit en main d'œuvre des concessions et ont rejoint ainsi les paysans pauvres et sans terre originaires de la région, dans leur exploitation.

Ce passé détermine un certain nombre de problèmes spécifiques :

- L'hétérogénéité sociale et ethnique des salariés des plantations coloniales a permis aux colons de pratiquer avec succès une politique de division tribaliste dont on ressent les effets jusqu'à l'avènement de la coopérative. La contradiction secondaire qui oppose salariés agricoles migrants et ouvriers autochtones oblitère pendant un certain temps le véritable antagonisme entre prolétariat agricole d'une part et notables locaux en alliance d'intérêts avec la bourgeoisie technocratique.

- Les concessions coloniales en s'installant sur les terres des communautés lignagères ont bouleversé les hiérarchies traditionnelles, paupérisant certains chefs lignagers, intégrant d'autres dans des fonctions d'encadrement de la production et de repression, laissant à une infime minorité ses biens à peu près intacts.

Au moment de la nationalisation des concessions, les revendications de propriété interviennent nombreuses. Les notables lignagers, qui même spoliés n'ont rien perdu de leur pouvoir idéologique, s'opposent à la coopérativisation qui constitue un obstacle à leur désir de reconstituer leurs anciens fiefs pour y remettre en vigueur, mais sur des cultures marchandes, un mode de production lignager dans lequel les descendants constituent la main d'œuvre gratuite et soumise.

Une partie des coopérateurs émane de ces structures lignagères et éprouve de ce fait une véritable déchirure entre l'appartenance à la structure coopérative et le respect des obligations lignagères que les nobles locaux corrélaient étroitement avec le chantage de leur indispen-

(1) Principalement dans les zones côtières.

sable médiation dans les rites funéraires. L'articulation entre structure coopérative et mode de production lignager conditionne pour une bonne part l'émergence de tensions et de conflits aussi bien internes qu'externes à la coopérative. La prolétarianisation prolongée de la paysannerie locale ne l'a pas coupée de ses racines lignagères, alors que les salariés agricoles migrants, par la force des choses ont opéré une rupture avec leur communauté d'origine. Les actions de division et de manipulation qu'exercent les chefs lignagers locaux et derrière eux le pouvoir politique local aidé d'une partie de la bourgeoisie technocratique hostile au projet coopératif, trouvent un support dans cette diversité de statut des coopérateurs pour réactiver des oppositions ethniques, savamment entretenues auparavant par la politique coloniale du « diviser pour régner ».

Alors que l'on aurait pu, à priori, parier sur la viabilité des coopératives implantées dans ce contexte du fait d'une part du passé social de leurs membres et d'autre part de la disponibilité des terres sur lesquelles elles s'implantent, rendues vacantes par un processus de saisie socio-politiquement irréversible et incontesté, il faut admettre au contraire qu'elles se heurtent à deux facteurs limitants qui se retrouvent dans les autres contextes d'implantation coopérative à savoir ; l'interférence du mode de production et du référentiel lignager dans l'activité de production collective, l'âpre bataille engagée par les différents acteurs sociaux autour de l'enjeu qu'est la terre.

Dans le contexte des concessions nationalisées, hiérarchies lignagères, bourgeoisie politico-administrative locale, fraction des techniciens de l'appareil d'état souhaitent un démantèlement qui s'accompagne d'une redistribution en parcelles. L'attribution des terres aux coopératives lèse les intérêts de classe de ces divers groupes.

L'immensité des terres récupérées (1) explique la violence de l'affrontement entre les différentes forces sociales.

2 - La coopérative s'installe dans le contexte d'un mode de production semi-lignager, semi-féodal, basé traditionnellement sur l'extorsion par le propriétaire terrien de la rente foncière.

Plusieurs figures sont possibles selon que les terres mises en valeur par la coopérative sont des terrains domaniaux de tanety des marais ou autres terrains abandonnés par d'anciens petits colons ou encore des surfaces non mises en valeur mais revendiquées par des propriétaires fonciers connus.

Dans le premier cas des coopératives implantées sur des terres de tanety il ne devrait en principe se poser aucun problème de revendication foncière. La création de telles coopératives devrait donc, à priori s'opérer sans heurts fondamentaux. En fait là encore le simplisme

(1) 27.000 ha par exemple dans le Sud Est.

de la situation n'est qu'apparent, puisque ces coopératives représentent un danger direct à moyen et long terme pour le système d'exploitation basé sur la rente foncière.

La classe des paysans pauvres et sans terre, des métayers, ne pouvant, dans la majorité des cas, mener une attaque frontale contre la grande propriété féodale déplace, par la création de coopératives sur tanety le champ de la lutte de classes, Saisir les terres non mises en valeur ou données en métayage, des grands propriétaires fonciers équivaldrait à investir socialement la rizière dans une lutte violente d'expulsion de la bourgeoisie terrienne de son fief traditionnel.

Or nous savons que la rizière possède outre sa valeur économique le rôle de support idéologique de la grande propriété foncière féodale.

Dans le contexte politique actuel et face à la participation à l'appareil d'état d'une frange importante de cette bourgeoisie terrienne le processus de conquête violente paraît difficile.

La coopérativisation sur les terres domaniales de tanety constitue, dans l'étape actuelle de la lutte de classes, l'issue pour la paysannerie pauvre et sans terre, puisqu'elle revient à assurer à ses membres une élévation de niveau de vie qui les libère de l'obligation de vendre leur force de travail auprès des propriétaires fonciers. Elle sape ainsi les fondements de l'hégémonie des propriétaires fonciers que sont l'usure et le métayage.

A long terme, les coopératives de ce genre se développant et diversifiant leurs spéculations, en accroissant le volume de leur production c'est toute la clientèle traditionnelle des grands propriétaires, toute leur main-d'œuvre pour les travaux rizières qui finira par se soustraire à leur contrôle. Des lors la bourgeoisie terrienne, dans l'incapacité physique de mettre en valeur elle-même ses terres verra celles-ci lui échapper progressivement et avec l'économie pour les classes paysannes défavorisées d'une lutte violente.

Ce type de coopérative, même s'il ne rencontre pas, au départ d'opposition importante de la part des propriétaires féodaux contient pourtant en germes leur dissolution en tant que classe hégémonique.

Aussi est-il fréquent qu'une fois constituées et effectives, ces coopératives entraînent des conflits de revendication de propriété, à fortiori lorsque quelque propriétaire foncier argue de droits traditionnels sur les terres en cause.

Dans ce cas on débouche sur le cas de la squaterisation pure et simple ou appropriation forcée des terres féodales ou supposées telles. Les conflits les plus violents accompagnent ce type d'expérience, mais

qui donne lieu paradoxalement aux formes les plus achevées de collectivisation des moyens de production (1).

D'autres coopératives, en particulier dans la région des Hauts Plateaux centraux, se créent sur des terres abandonnées par de petits colons ou encore sur des terres de marais jusque là non exploitées. Formées de paysans sans terre et de métayers, on peut appliquer à ces formes coopératives l'analyse qui vient d'être produite pour les coopératives de tanety. Si elles se trouvent confrontées à des revendications de propriété de la part de propriétaires fonciers avoisinants, elles ont surtout à subir l'hostilité de la bourgeoisie terrienne inquiète de voir lui échapper sa main d'œuvre habituelle.

Enfin il convient de noter qu'il n'existe pas encore de groupements coopératifs qui se soient érigés par squaterisation de rizières appartenant aux propriétaires féodaux. Outre l'incapacité actuelle pour la paysannerie pauvre et sans terre à assumer une remise en cause violente de la propriété féodale, techniquement il est impossible d'envisager la constitution d'une coopérative dans ce secteur alors que chaque métayer dispose de parcelles extrêmement exigües et dispersées.

3 - La coopérative se crée en surimpression du mode de production parcellaire marchand.

La constitution de coopératives sur des terres parcellaires appartenant aux coopérateurs est encore à l'heure actuelle un phénomène marginal. S'il existe bien quelques expériences de type 3, c'est à dire de coopératives d'entraide et de prêts de matériels agricoles, il n'y a guère que dans le contexte des périmètres de migration du Moyen Ouest que l'on puisse observer des coopératives plus achevées avec regroupements des terres parcellaires.

Le secteur parcellaire marchand reste encore globalement à l'écart du mouvement de coopérativisation. Développé grâce à l'action d'opérations agraires comme l'ODEMO ou de sociétés d'aménagement comme la SOMALAC il se trouve en complète contradiction de principe avec l'objectif coopératif. La propriété privée des terres comme des matériels de production constituent son fondement. Il est difficile de renverser des structures de production que les périodes coloniales et néocoloniales ont mises en place avec autant d'acharnement et d'application pour généraliser l'économie de marché.

Les reticences de la petite paysannerie parcellaire face à la collectivisation des moyens de production sont à la mesure de l'impact

(1) Lorsque la terre est conquise au terme d'un affrontement quotidien avec les propriétaires fonciers, la mobilisation des paysans sans terre est telle qu'ils passent la plupart du temps directement à la forme coopérative de type I qui présente la collectivisation la plus poussée des moyens de production.

qu'ont eu, sur cette population paysanne les politiques agraires antérieures et les mythes de création à partir d'elle d'une classe d'entrepreneurs capitalistes-paysans pilotes promis à l'aisance et la prospérité.

Ce secteur sera sans doute le plus difficilement coopérativisable ses membres disposant d'une superficie de terre adéquate aux forces de travail disponibles et répondant aux besoins de l'unité familiale.

4 - Le dernier type de coopérative encore extrêmement peu développé s'inscrit dans le contexte du mode de production lignager (1).

Tout comme le secteur de la production parcellaire, le secteur lignager reste peu touché par le bouleversement de la coopérativisation.

La société lignagère qu'elle soit à vocation agricole ou pastorale est sans doute celle qui oppose le plus de résistance face à la transformation sociale, elle joue, en tant qu'économie traditionnellement « collective » de son masque de structure communautaire pour oblitérer ses hiérarchies et inégalités internes.

Extérieurement ce secteur de production est celui qui recèle les tendances collectivistes les plus prononcées; entraide-solidarité groupale-troupeau collectif etc. . . En fait dans cette société lignagère le « collectivisme » des moyens de production profite à la hiérarchie lignagère, c'est à dire au chef lignager qui thésaurise le surtravail du groupe de descendants

L'entité lignagère est un lieu d'exploitation, même si une idéologie de sublimation culturelle en fait un symbole de communisme primitif.

Coopérativiser l'activité agricole dans ce contexte revient à briser le pouvoir lignager, à renverser la gérontocratie dirigeante et à neutraliser les rapports aînes-cadets, femmes-hommes etc. . .

La coopérativisation de l'économie lignagère suppose, outre la destitution du pouvoir gérontocratique, la mise en œuvre de pratiques culturelles nouvelles et/ou de conduites d'élevage différentes.

Dans la société lignagère traditionnelle l'agriculture est pratiquée jusqu'à épuisement des sols et saturation des surfaces lignagères

(1) Il est difficile toutefois de parler de mode de production lignager pur. On assiste à une articulation fréquente entre secteur lignager, mode de production féodal et parcellaire. Le paysan qui travaille une terre lignagère peut prendre des parcelles en métayage ou pratiquer une culture de rente sur une parcelle acquise. Coopérativiser à partir d'une telle imbrication devient alors un exploit.

disponibles ; l'élevage est moyen de thésaurisation et de prestige social, il conditionne la reproduction du pouvoir lignager. Les chefs lignagers gèrent le sol, le troupeau, les échanges matrimoniaux, ils captent le sur-travail de leurs descendants et l'investissent pour partie dans la consommation cérémonielle qui certes profite au lignage mais reproduit et rénove surtout le pouvoir idéologique de la hiérarchie lignagère. Les critères de rationalité et d'efficacité occidentaux sont ici inopérants, les prestations de travail des cadets sur les terres des chefs et des aînés permettant la reproduction continue du système sur lui-même.

Introduire des rapports de production socialistes dans l'univers lignager ne paraît guère pouvoir être envisagé tant que d'autres types de coopératives n'ont pas encore fait la preuve de leur viabilité et de leur efficacité, les paysans encore dans les rêts du système lignager plus que tous les autres hésitent à abandonner leur sécurité sociologique tant que le regroupement coopératif ne leur permet pas d'espérer une sécurité économique nettement supérieure à celle que leur dispense leurs structures lignagères.

La coopérativisation rencontre mille obstacles pour «entamer» ce secteur lignager qui tiennent autant à l'intériorisation totale de l'idéologie lignagère par la paysannerie pauvre et sans terre qu'à l'opposition construite des chefs lignagers et notables ruraux. Il n'est pas question de minimiser le poids de cette opposition mais de voir que les blocages tiennent autant, la plupart du temps aux coopérateurs qu'aux ennemis traditionnels qu'une telle innovation dans les structures de production peut s'attirer.

Superstructurellement le référentiel lignager continue d'imprégner l'ensemble de la réalité sociale : la prégnance de notions telles que le tanindrazana, le fihavanana repose sur l'importance accordée au tombeau familial comme lieu de continuité entre monde des vivants et monde des ancêtres, et moyen d'identification sociale. Ces concepts sont d'ailleurs manipulés à outrance par la bourgeoisie rurale dans le but de maintenir le statut quo d'un ordre social qui la privilégie.

Il est important de comprendre que le peu de succès enregistré, la faible capacité productive et par voie de conséquence les faibles rendements obtenus sont, dans un mouvement de relation dialectique, directement imputables à l'ambiguïté de statut des coopérateurs, aux contradictions internes à la coopérative, tenant globalement en ce qu'est systématiquement privilégiée la gestion du patrimoine lignager par rapport aux activités collectives et l'investissement idéologique dans le cadre sécurisant du système lignager par rapport au développement du principe coopératif.

Ce hiatus est un des facteurs qui conditionne la stagnation des coopératives des Hauts Plateaux. Si une minorité paysanne s'est engagée

de façon irréversible dans la transformation sociale, une majorité n'a pas encore opéré ni la rupture par rapport au référentiel lignager, ni la démythification de la fonction objective de l'appareil idéologique basé sur le respect des structures de parenté et du fihavanana : celle-là oscille entre la participation à la structure coopérative dont elle voit économiquement l'intérêt et la soumission à la société lignagère, cadre hors auquel elle pense l'existence sociale impossible.

Ecloses sur un terroir restreint dans lequel elles cristallisent une lutte de classes entre bourgeoisie rurale, d'essence féodale ou politico-administrative et paysannerie pauvre, ces coopératives violent la stratification sociale traditionnelle dans sa région-berceau.

La défaite de la bourgeoisie sur les Hauts Plateaux signifierait le tocsin des espoirs qu'elle berce de réaliser une transformation sociale contrôlée et de surface. Elle entraînerait vraisemblablement une généralisation des luttes socio-politiques dans des contextes qui, moins difficiles que celui-ci n'en auraient que plus de chances d'aboutir.

Tributaires d'un tel contexte les coopératives des Hauts Plateaux, formées de paysans parcellaires, lignagers, de salariés agricoles ou de métayers ont à se battre aux différents niveaux : de la démythification de l'idéologie lignagère, support du mode de production lignager ; de l'élimination de la rente foncière et des rapports de domination idéologiques féodaux ; de la reconnaissance juridique de leur existence par le pouvoir d'état ; du dépassement dans le jeu politique local, des manœuvres de concurrence.

La complexité d'une telle tâche explique que la plupart des expériences végètent ou régressent. Souvent l'abandon d'un meneur, un facteur matériel pourtant marginal viennent remettre en cause l'activité d'un groupe coopératif que sa situation précaire rend particulièrement fragile face à toute modification du rapport de force local.

Dans tous les contextes que nous venons de décrire, la coopérativisation intervient pour imposer une rupture fondamentale avec les modes et rapports de production antérieurs.

Le deuxième critère qui permet de classer et d'appréhender les problèmes qui se posent aux coopératives consiste dans la nature de leur processus de constitution.

Deux cas se présentent ; la coopérative naît spontanément du regroupement des paysans pauvres, sans terre et des salariés agricoles (1) et de leur lutte contre la bourgeoisie rurale.

(1) Il n'y a jamais spontanéité pure et totale : une activité militante aide toujours au départ à l'organisation de la résistance à l'exploitation.

La coopérative est directement suscitée par le pouvoir d'état. Nous parlerons ainsi de coopératives « spontanées ou conquises » et de coopératives « octroyées ».

Dans le premier cas il s'agit d'un processus de conquête populaire par lequel la paysannerie la plus exploitée s'empare ou obtient de haute lutte des terres sur lesquelles elle s'organise pour résister économiquement et politiquement afin de créer une structure de production viable.

Dans le second cas, une population de même origine sociale que la première est invitée à se grouper pour mettre en valeur, selon un cadre coopératif généralement déterminé en dehors d'elle, des terres officiellement attribuées par l'administration. La différence entre coopératives « octroyées » et coopératives « conquises » pourrait apparaître sibylline, cependant il est important d'en dégager la signification politique.

En tant que transformation sociale, la coopérativisation s'intègre dans un double affrontement politique ; à la base, sur le terrain, la coopérative cristallise une lutte de classes violente opposant la bourgeoisie terrienne et ses alliés à la paysannerie pauvre et sans terre ; au sommet de l'état la coopérative constitue un élément de surenchère politique pour les différents partis en présence.

La coopérativisation se trouve donc de fait au centre d'un affrontement socio-politique qui tantôt en bloque, tantôt en accélère le processus.

Concrètement les coopératives issues de lutte populaire anticipent souvent sur la reconnaissance officielle de leur existence et bousculent quelque peu la légalité rigide des procédures administratives.

Mises en œuvre par les classes paysannes les plus défavorisées elles s'inscrivent résolument contre certaines tendances conservatrices de la bourgeoisie technocratique.

Leurs coloration politique jointe à la détermination des coopérateurs, lorsque l'attente devient blocage de refuser la lenteur du jeu bureaucratique opposent dans de nombreux cas ces expériences à l'administration et à la fraction conservatrice du pouvoir d'état.

Celle-ci ne pouvant se dérober aux engagements du discours officiel socialiste entend cependant en contrôler la concrétisation. Dans tous les cas où cette fraction de la bourgeoisie technocratique peut retarder l'inéluctable, elle s'y emploie, consciente que la généralisation de coopératives spontanées signifie à long terme la dissolution de sa suprématie de classe, mais lorsqu'elle ne peut plus « bloquer » institutionnellement les impatiences paysannes, ni mettre entre parenthèses les expériences existantes, elle se doit de forger ses propres groupements coopératifs.

C'est souvent ainsi que naissent les coopératives « octroyées » qui font l'économie d'une lutte sociale et dont les coopérateurs sont recrutés par le canal de la structure du parti gouvernemental.

Créées exclusivement sur des terres nationalisées ou vacantes, ces coopératives ne posent pas de problème foncier et leur mode de fonctionnement permet à la bourgeoisie technicienne de conserver son emprise traditionnelle et directive sur la paysannerie.

N'ayant pas « interiorisé » la coopérative comme leur construction, les paysans membres sont d'autant moins motivés face à l'effort collectif indispensable à son efficacité que les aides sont nombreuses.

La distinction entre ces deux formes de coopératives ne fait que reproduire sur le tissu social de la paysannerie pauvre et sans terre le spectre politique et les antagonismes entre les différentes composantes du pouvoir d'état.

La coopérativisation est le lieu d'un double combat, celui de la paysannerie traditionnellement oubliée qui entend l'utiliser pour accéder à un niveau de vie supérieur et à une maîtrise des moyens de production ; celui d'une fraction de la bourgeoisie technocratique de l'appareil d'état qui entend, quant à elle en monopoliser la création et l'encadrement afin de minimiser les « dégâts » d'une socialisation sauvage des moyens de production.

Dans ce processus, et si elle n'y prend pas garde, la paysannerie pauvre et sans terre risque de retomber dans les relations traditionnelles de dépendance par rapport à l'univers technocratique.

L'évocation de quelques coopératives représentatives des différents contextes plus haut cités devrait mieux faire comprendre les multiples obstacles qui expliquent le relatif pletinement actuel de la formule coopérative.

La coopérative « tsimilefitra » implantée dans le contexte des concessions nationalisées du Sud Est de Madagascar.

Cette coopérative est représentative d'une part des problèmes spécifiques qui se posent aux expériences localisées dans les régions côtières, sur des terres nationalisées, traditionnellement vouées depuis la colonisation aux cultures d'exportation ; d'autre part elle illustre typiquement le cas des coopératives « conquises » en opposition à celles bureaucratiquement organisées.

Née à la suite d'un intense phénomène de lutte de classes, elle est l'aboutissement d'un processus de conquête populaire qui n'a pas demandé moins de 3 ans pour déboucher sur une pseudo officialisation.

Elle s'est construite au sein de la formation sociale Antambahoaka, elle même le résultat de l'agrégation au peuplement Vazimba initial, de

trafiquants Arabes possédant une maîtrise technologique et une puissance militaire supérieures qui leur permettent de dominer du 13^{ème} au 16^{ème} siècle les lignages locaux.

Mais les micro-royaumes existants s'opposent en des razzias continues qui accélèrent la stratification sociale par le biais du développement de l'esclavage. Ces affrontements déstabilisent fréquemment les lignages ou razzas dominantes, jusqu'à ce que, vers la fin du 18^{ème} et le début du 19^{ème} siècle, les petites royautés du Sud Est soient vassalisées par la monarchie Merina. Bien que des gouverneurs concrétisent sur place la domination Merina, les structures lignagères restent quasi intactes moyennant un tribut à l'ethnie conquérante. De fait la région se trouve intégrée malgré elle aux échanges que la monarchie Merina entretient avec l'extérieur.

Le commerce de traite déjà abondant auparavant s'intensifie, mais à partir de cette époque le port de Mananjary devient la plaque tournante pour le troc des esclaves, des bœufs et des produits vivriers contre des produits manufacturés, des armes et des munitions. Peu à peu les européens passant des traités avec la monarchie Merina prennent pied à Madagascar jusqu'à ce qu'ils annexent purement et simplement l'île. A partir de ce moment et par suite de la nature de son climat la région du Sud Est figure parmi les plus intégrées au système capitaliste des plantations coloniales de cultures d'exportation comme le café, le poivre, le girofle.

Le système lignager s'articule alors au mode de production colonial. Les débuts de l'implantation coloniale correspondent plutôt à l'installation d'un petit colonat tout d'abord réunionnais puis français. Ensuite un phénomène de concentration s'opère et des concessions de plusieurs dizaines de milliers d'hectares naissent.

Les paysans Antambahoaka de la société lignagère sont généralement spoliés de leur terre et parqués dans des réserves ; les telopolo tafo, aux marges des concessions. La majorité des aînés de la société lignagère sont ainsi prolétarisés, hormi une fraction d'un des deux foyers de peuplement qui conserve ses terres et soutient l'implantation coloniale avant d'être intégrée au corps d'encadrement et de répression de la production coloniale. Des parcelles inexploitable pour les cultures d'exportation sont concédées aux paysans autochtones, mais le mode d'accession à la terre se fait selon le système précolonial et ce sont les aînés qui accaparent ces terrains.

D'une manière générale on assiste à la prolétarianisation poussée de la paysannerie autochtone, à laquelle viennent rapidement s'ajouter des migrants importés des différentes régions de l'île et installés dans les toby, aux côtés des réquisitionnés du Smotig et des salariés saisonniers définitivement fixés dans la région.

Une politique d'apartheid et de tribalisme est savamment entretenue entre les deux groupes de salariés qui évite toute remise en cause de l'ordre colonial.

Parallèlement le développement des cultures d'exportation réduit les terres vivrières et enclenche le déficit rizicole dont Madagascar souffre encore actuellement.

Le salariat constitue la base du système d'exploitation colonial, il s'accompagne d'une rémunération à la tâche qui n'assure même pas la couverture des besoins vitaux.

En 1946, le travail forcé étant aboli, les aînés lignagers quittent les concessions : la tâche, correspondant au début à une journée de travail, devient par suite du manque de main-d'œuvre, deux ou trois fois plus lourde, sans que la rémunération correspondante n'augmente. L'insurrection de 1947 qui touche particulièrement le Sud Est trouve, pour une part son explication dans la misère extrême que le système colonial fait peser sur les communautés villageoises. Après 47, l'exploitation devient encore plus dure du fait de la diminution de la main-d'œuvre. Jusqu'à l'indépendance une sourde révolte gronde dans les concessions. La période néocoloniale n'amène aucune modification fondamentale quant au sort des ouvriers des concessions coloniales.

Peu à peu les conflits artificiellement créés entre ouvriers des telopolotafa et des toby s'estompent (1) et en 1975 éclate une grève importante dans le secteur de Tsarahafatra. Deux phénomènes interviennent dans cette période pour fournir aux concessions plus de main d'œuvre qu'elles n'en veulent employer ; les notables ont repris les parcelles données en métayage aux paysans lignagers, pour y pratiquer la caféiculture, les métayers se retrouvent sans terre et cherchent à travailler sur les plantations, de plus les colons veulent limiter le nombre d'ouvriers en augmentant la tâche journalière (2). Le chômage qui découle de cette situation entraîne la grève à laquelle même certains telopolotafa se rallient.

Jusqu'en Avril 1976 le colon dirigeant la concession tente de déjouer la grève des ouvriers agricoles ; sans succès. Finalement des membres du pouvoir sont obligés de descendre sur le terrain pour régler au bénéfice des ouvriers les litiges existants. Une forme de co-gestion ouvrière est mise en place que le colon provisoirement maintenu dans ses fonctions doit accepter. En Décembre 1976 intervient la nationalisation des 27.000 ha concernés. La gestion en est confiée aux sociétés d'état Roso et Coroi.

(1) Grâce entre autre aux échanges matrimoniaux.

(2) Pour minimiser leur coût de production.

Pendant un an les cadres des anciennes concessions conservés dans leur poste ainsi que de nouvelles recrues dirigent la production aux lieux et places des anciens colons et sans que globalement on assiste à une modification de la division technique du travail. Nantie d'un certain nombre de privilèges matériels, cette caste technocratique va tout mettre en œuvre pour asseoir ses positions. Ce n'est que dans les secteurs où le degré d'organisation et de combativité des travailleurs est important qu'une forme de co-gestion peut être imposée aux cadres gestionnaires. C'est le cas à Tsarahafatra où le fokolonon' ny mpikarama parvient à participer à l'organisation du travail et l'élaboration des normes.

Pour la mise en place de la coopérative, pourtant inscrite dans les objectifs du pouvoir d'état, une âpre lutte va opposer le front des ouvriers-paysans aux notables locaux et cadres gestionnaires. Chacun des groupes en présence possède un projet contradictoire, et au sein des départements ministériels, chacune des thèses trouve ses partisans, dont les positions sont guidées par l'intérêt de classe immédiat.

Une première tendance regroupe la partie des agents de l'état qui veut consolider les positions de la bourgeoisie bureaucratique par le biais des nationalisations en contrôlant, au travers de la création de fermes d'état ou d'entreprises socialistes, le processus de socialisation des moyens de production.

Un deuxième groupe est favorable au démantèlement des concessions et à l'attribution de lots individuels importants aux paysans aisés. Cette fraction rejoint les desideratas des notables locaux soucieux de poursuivre la politique passée de constitution d'une classe d'entrepreneurs ruraux capitalistes.

Un troisième groupe de techniciens, minoritaire, est favorable à une véritable coopérativisation et disposé à appuyer le front ouvriers-paysans dans sa lutte.

Différentes actions sont entreprises par la fraction hostile au projet coopératif pour en retarder la concrétisation : des mesures démagogiques comme l'abaissement important du nombre d'heures de travail journalier dans ces concessions nationalisées favorisent une recrudescence de la production parcellaire, des orchestrations de rumeurs effrayantes sur les conséquences de la coopérativisation sèment le doute parmi les éventuels volontaires, des pressions directes exercées par les notables lignagers sur les candidats coopérateurs tendent à les faire renoncer à un tel engagement sous peine de se voir refuser l'accès au tombeau ancestral ; des manipulations tribalistes sont suscitées pour discréditer les fonctionnaires favorables à la coopérativisation et chargés sur le terrain d'en vulgariser le contenu.

En dépit de cela, fin Juillet 1977 les membres du Fokonolon' ny mpikarama de Tsarahafatra élisent leur comité de gestion et le 15 Décembre 1977 la coopérative est officiellement créée avec 434 membres.

Les cadres gestionnaires des sociétés d'état parviennent par la suite à détacher de la coopérative une équipe qui préfère retourner au salariat. Ainsi naît la coopérative d'Ampasimbola dont la création sera suivie de celle de 4 autres correspondant à la catégorie octroyée et bénéficiant à ce titre, à l'inverse de l'expérience de Tsarahafatra, de toute la sollicitude de l'appareil d'état.

La coopérative Tsimilefitra fait vivre environ 2.000 personnes, dont beaucoup d'adolescents qui devraient pouvoir, dans les années à venir, renforcer le potentiel de main d'œuvre de la coopérative.

Celle-ci rencontre dès son avènement de multiples problèmes qui tiennent aussi bien du ravitaillement en riz (1), qu'aux besoins monétaires des coopérateurs, et à l'articulation du mode de production coopératif au mode de production lignager.

Une transformation qualitative profonde a été opérée dans la division technique et sociale du travail par rapport aux périodes précédentes ; abolition de la séparation travail manuel-travail intellectuel, répartition en équipes dans lesquelles règne une réelle démocratie et où la hiérarchie a été abolie, participation de tous à l'organisation du travail.

L'activité de production est actuellement limitée à la caféiculture, bien que l'aménagement de rizières, destinées à assurer l'autosuffisance de la coopérative, soit en projet. Le taux d'emploi de la force de travail des membres sur les cultures collectives est encore insuffisant. L'incapacité de la coopérative à couvrir l'ensemble des besoins familiaux explique la survivance d'une petite production parcellaire en même temps que d'un recours occasionnel au salariat parmi les coopérateurs.

Avec ses 2163 Ha dont 250 de café, la coopérative possède une importante potentialité d'accumulation, si elle parvient par l'aménagement de rizières à supprimer l'achat de riz à l'extérieur qui constitue les 2/3 de ses dépenses.

La culture du maïs, du manioc, de la patate douce, des ananas, la pratique d'un élevage industriel de volailles font également partie des projets de la coopérative tsimilefitra.

Toutefois en 1981 le bilan, par suite du blocus imposé à la coopérative par son environnement socio-politique, est loin de correspondre aux prévisions optimistes élaborées dans les premiers mois de son existence.

(1) La coopérative n'en produit pas et passe un contrat d'approvisionnement avec la COROI portant sur 200 tonnes.

Si le nombre de coopérateurs tourne toujours autour de 400, si leur détermination reste inentamée, la situation s'est dégradée dans un certain nombre de domaines matériels.

Le ravitaillement pose des problèmes d'une acuité encore plus grande qu'auparavant. Les terrains de rizières n'ont pu être aménagés, les fonds financiers n'ayant jamais été débloqués. La dénonciation par les sociétés de commerce étatisées des contrats de livraison passés la première année redonne une grande importance à l'emprise du commerce privé local sur les coopérateurs en même temps qu'elle favorise le repliement sur les cultures individuelles. Le pouvoir local accroît l'étouffement de la coopérative par la livraison de quotas de riz nettement insuffisants et inférieurs à ceux délivrés aux coopératives « orthodoxes ». Tous les projets de diversification de cultures sont restés en suspend par suite du blocage financier. Ce blocage politico-économique traduit le souci d'une partie de la bourgeoisie politico-administrative de retarder l'accession à l'autonomie d'une structure qui ne bénéficie pas de son aval. . .

L'évacuation de la production, les problèmes éducationnel, sanitaire, culturel font l'objet également d'un faisceau de blocages institutionnels qui paralysent toute avancée de la coopérative. Un certain nombre d'acquis obtenus en 1978 dans le feu de la lutte ont progressivement été grignotés, et la régression générale risque de déboucher sur le découragement des coopérateurs. Actuellement la coopérative bien qu'économiquement isolée par le défaut volontaire d'appuis technique, bancaire, sanitaire, culturel, continue de produire et résiste. Sa relation avec le pouvoir local est très tendue et quasi inexistante avec les autres structures coopératives voisines.

Tout comme les autres expériences comparables, Tsimilefitra est parvenue à un stade où elle ne peut que plafonner sans la clarification du rapport des forces politiques au niveau du sommet de l'appareil d'état. Toutefois ce qui la caractérise c'est la volonté de ses membres qui, partis de rien, n'hésitent pas à poursuivre la lutte ; conscients qu'ils sont d'une part de n'avoir guère d'autre choix, d'autre part d'être malgré tout gagnants par rapport à leur statut antérieur.

Mais combien de temps les sacrifices en tout genre seront ils consentis, sans contrepartie ? Le salariat ne risque-t-il pas, au bout du compte de l'emporter sur la formule coopérative ?.

Si nous nous sommes longuement étendus sur l'exemple de Tsarahafatra, c'est qu'à plus d'un titre cette coopérative est représentative et qu'elle constitue un véritable symbole pour les différentes luttes sociales paysannes actuelles.

Cette expérience cumule les différents handicaps que l'on rencontre plus ou moins isolés dans d'autres contextes; articulation du modèle

coopératif avec un mode de production lignager encore idéologiquement puissant, mais aussi avec la volonté de la bourgeoisie rurale locale de développer une production parcellaire ; aboutissement d'une lutte de classes intense et d'un processus de conquête populaire ; déficit vivrier spécifique des zones vouées aux cultures d'exportation etc. . .

Toutefois de multiples autres expériences existent dont il convient de parler brièvement. Pour établir un équilibre entre coopératives « conquises » et coopératives « octroyées », il est bon d'évoquer une expérience ressortant de cette dernière catégorie, toute aussi symbolique, dans sa rubrique, que Tsarahafatra ; il s'agit de Laniera.

Sur les hauts plateaux le mouvement de coopérativisation enrégistre des résultats très inégaux, et il est impossible de présenter un tableau définitif des groupements existants ; l'instabilité étant totale. C'est là que la structure féodale demeure la plus forte, là que l'échange inégal à la base des relations ville-campagne peut être isolé et démontré avec le plus d'évidence donc là que la lutte de classes prend un aspect souvent paroxystique. La rente foncière et son support idéologique la distinction de castes, mais également le morcellement extrême des terres, facteur technique supplémentaire défavorable à la coopérativisation interviennent pour rendre aléatoires les conquêtes effectuées.

La majorité des expériences qui voient le jour à partir de 1977 dans cette zone correspond à des coopératives conquises. Elles sont animées par la classe des paysans pauvres et sans terre traditionnellement métayers ou salariés agricoles. Leur gestation se relève la plupart du temps extrêmement difficile dans la mesure où elles menacent dans son fief même la bourgeoisie terrienne et ses alliés objectifs intégrés à l'appareil politico-administratif. Beaucoup d'entre elles ne possèdent aucune reconnaissance officielle. L'énergie de leurs coopérateurs s'investit et se disperse dans un combat quotidien pour défendre pied à pied la précaire existence de la structure collective, sans qu'il puisse y avoir progression du fait des blocages divers, comme de l'absence quasi totale de capital financier, matériel et technique.

Tributaires d'un environnement socio-politique hostile, agitées par leurs propres conflits internes et limitées par le manque de formation de leurs membres, ces expériences, naissent, végètent, s'évanouissent pour renaître ensuite, sans parvenir en tout état de cause à s'installer véritablement en tant que structures de production viables et efficaces.

On peut citer pour illustrer cette tendance les coopératives ; Andry d'Ambohitandriana, Tsy maintsy mandresy d'Amoronakona, d'Andrano maria, Manda Fiherenantsoa de Soavinimerina etc. . .

Seule la coopérative Ndao localisée dans la cuvette de l'Alaotra échappe à ce constat de semi-échec. Avec ses 21 ha de rizières récupé-

rées de haute lutte sur les possessions de la société d'aménagement SOMALAC et ses 41 ha de terrains de tanety propices aux cultures sèches, le tout mis en valeur par 21 coopérateurs (1) traditionnellement salariés agricoles et déterminés à prouver leur capacité productive et organisationnelle, Ndao constitue le second porte drapeau de la lutte politique des paysans sans terre. La taille modeste de la coopérative, la relation adéquate entre les superficies mises en culture et les forces productives des coopérateurs, l'envergure du fondateur de la coopérative ont permis à cette expérience d'enregistrer un succès certain à la fois dans l'objectif de transformation des rapports de production mais aussi dans la production, l'extension des surfaces, la diversification des activités, et l'amélioration générale du niveau de vie des coopérateurs (2).

Les différentes coopératives « conquises » des Hauts Plateaux, quelque soit leur réussite, ont suscité par la spontanéité de leur création et le danger d'une remise en cause radicale de la structure sociale qu'elles représentent, l'apparition d'un certain nombre de coopératives officiellement instituées par l'administration : Laniera correspond à ce modèle.

La zone sur laquelle les 6 coopératives de Laniera s'installent est traditionnellement abandonnée aux marais. Sous la monarchie Merina on a renoncé finalement à l'aménager ; pendant la période coloniale quelques colons ont constitué des concessions qu'ils n'ont pas mises en valeur, mais dont ils ont exploité les potentialités de pêche et de produits pour l'artisanat de vannerie : concessions qu'ils ont ensuite confié à la gérance de malgaches dont certains en sont devenus propriétaires par rachat.

A l'indépendance, toute cette zone de marais est érigée en AMVR (3) pour être remembrée, aménagée, et redistribuée sous forme de lots à la paysannerie parcellaire selon l'objectif de politique agraire de l'époque, à savoir développer une bourgeoisie rurale sous le contrôle des techniciens. Les travaux d'aménagement s'achèvent vers 1970 et la terre est distribuée. Les résultats, en ce qui concerne la productivité sont nettement insuffisants. En 1974 une partie de l'AMVR est classée ZAF (4) correspondant à 223 Ha réaménagés en parcelles d'1 Ha.

(1) 11 hommes et 10 femmes.

(2) L'impact de la coopérative Ndao est tel dans la zone du lac qu'elle peut être considérée comme le catalyseur et la référence de l'intense mouvement de coopérativisation qu'animent les salariés des différentes concessions. Monick Focart, Edmond Mayer.

(3) Aire de mise en valeur rurale

(4) Zone d'aménagement foncier

En 1976 l'attribution de ces lots est subordonnée pour les 221 candidats, à l'adhésion à une coopérative d'entraide avec propriété individuelle des terres ; la KAPALA.

Création du ministre de l'agriculture d'alors (1), cette coopérative cesse ses activités après la mort accidentelle de celui-ci et l'état décide de former 6 précoopératives dans cette zone de la plaine de Betsimitatatra particulièrement soumise à l'idéologie féodale. Dans les nouvelles coopératives, les terres attribuées individuellement doivent être réunies et cultivées collectivement par les 219 coopérateurs.

Encadrées chacune par trois techniciens, encouragées par des crédits, des subventions et l'aide du Génie Rural à la mécanisation des travaux agricoles, elles jouissent de l'appui de l'appareil d'état qui les a créées. Toute leur activité productive est centrée sur la riziculture, puisqu'un de leurs objectifs, non parmi les moindres au niveau de l'ambition, consiste à assurer une bonne partie de l'approvisionnement de la capitale dans le cadre de la bataille du riz. Pour cela le schéma de production privilégie le soin aux pépinières, l'utilisation massive de l'engrais, le repiquage en ligne.

Laniera en tant que symbole de la volonté du pouvoir d'état et plus particulièrement du parti gouvernemental de faire la preuve de son efficacité révolutionnaire est dès la première année le théâtre d'une opération de propagande basée sur la mobilisation générale des fonctionnaires, des étudiants et des lycéens pour réaliser à temps les travaux de repiquage. A défaut d'efficacité les citoyens « volontaires » permettent une opération de marketing politique importante.

Mais malgré le déploiement d'encadrement le résultat n'est guère à la mesure des différents espoirs et différents problèmes interviennent pour limiter l'impact de l'expérience.

La faible motivation des membres « parachutés » coopérateurs à partir du stimulant contradictoire de l'accès à la propriété privée de la terre explique en partie les problèmes internes qui se cristallisent autour de la contestation incessante du pointage des journées de travail effectuées, comme de la remise en cause du nombre minimum de jours de travail annuels exigés sur l'activité collective. La faiblesse du revenu agricole réel par rapport aux promesses constitue également pour une base peu prête au sacrifice un sujet de mécontentement. En fait tout se

(1) Pierre Rajasonah

passé comme si les coopérateurs se percevaient avant tout comme des salariés de l'état-patron. L'économie de la lutte sociale par l'institutionnalisation bureaucratique des coopératives ne peut qu'entraîner les démissions morales ou/ et physiques comme celles nombreuses que connaissent les coopératives au lendemain des inondations catastrophiques de Décembre 1976 (1).

La production en 1978 remonte et atteint 512 tonnes soit 2,7 t à l'hectare (2).

D'une manière générale la publicité faite autour des coopératives de Laniera n'est pas parvenue à convaincre la paysannerie environnante de la supériorité de la formule coopérative ; l'effet de contagion est loin d'être évident et la structure agraire féodale reste prégnante. A l'intérieur même des coopératives, les différentes contraintes matérielles et sociologiques entraînent des régressions telles que le retour au repiquage en foule et l'abandon du repiquage en ligne pourtant prioritaire pour les techniciens.

Ainsi, bien que beaucoup plus épaulées que les coopératives conquises, les coopératives de Laniera malgré l'imposant dispositif mis en place par l'état pour assurer leur succès, n'ont pu échapper aux contraintes techniques d'un mauvais aménagement hydro-agricole en même temps qu'aux facteurs internes de disfonctionnement largement imputables à leur mode de constitution, de recrutement des coopérateurs ainsi qu'à la faiblesse du niveau politique et technique de ces derniers.

Les coopératives localisées dans les zones traditionnelles de migration du Moyen Ouest connaissent également des difficultés directement en relation avec la superficialité d'engagement de leurs membres recrutés par la filière administrative.

La région de Mandoto a connu depuis la colonisation différentes vagues de migration spontanées puis étatique pour désengorger les Hauts Plateaux et favoriser l'avènement d'une classe dynamique d'entrepreneurs ruraux capitalistes installés sur de vastes terres et étroitement encadrés au niveau technique. Malgré les investissements réalisés et l'action des différentes opérations successives (3) la politique de migration organisée a régulièrement essuyé des échecs.

(1) Diminution des effectifs de l'ordre 22 %

(2) Alors qu'en culture traditionnelle on atteint généralement 2t/ha

(3) Sakay réunionnaise SOMASAK, ODEMO

Aussi à partir de 1976 le pouvoir étatique décide-t-il de reformuler la problématique de la migration en la liant à la coopérativisation. Désormais les ménages candidats à la migration, pour accéder à la terre, doivent accepter le principe de l'adhésion à la coopérative.

Trois coopératives sont ainsi créées à Marotaolana, Antsapandrano et Amparihivola ; les deux premières correspondant au regroupement de terres antérieurement individuelles, la troisième concernant des terres directement attribuées à des coopérateurs.

La caractéristique de ces coopératives et qui devrait conditionner leur succès réside dans le haut niveau technique et idéologique de leurs membres formés longuement par un stage préalable de 10 mois. Des plans de production ambitieux (1) tablant sur cette bonne technicité sont mis au point par les techniciens.

Cependant le problème fondamental soulevé à propos des autres coopératives octroyées ou officiellement suscitées demeure présent et oblitère par son importance les facteurs favorables par ailleurs rassemblés ; la faible motivation des coopérateurs face à la collectivisation de la production, leur acceptation de la structure coopérative uniquement comme contrepartie de l'accès à la terre les entraînent, dès les premières difficultés rencontrées à abandonner le terrain.

A Amparihivola on passe de 40 membres à la création à 26 membres un an plus tard. Le défaut d'infrastructure d'accueil, la précarité de l'habitat, l'insécurité dans la vie quotidienne, l'isolement ont vite raison des illusions des coopérateurs déçus de ne pas trouver l'Eldorado qu'on leur avait promis et qu'ils ne sont nullement prêts à tenter de construire par eux-mêmes tant les structures administratives ont forgé chez eux une mentalité d'assistés.

Implantées dans une zone aux potentialités agricoles et d'élevage certaines, possédant des membres techniquement formés appartenant à une même classe sociale solidaire, chômeurs urbains et paysans sans terre, les coopératives de Mandoto enregistrent cependant des échecs cuisants et avec elles l'appareil administratif qui assure leur tutelle.

Elles ne manifestent aucune expression de lutte de classes mais la volonté étatique de soulager démographiquement les régions sur-

(1) Association agriculture - élevage laitier - Elevage porcin.

peuplées des Hauts-Plateaux centraux (1). Là encore en faisant l'économie d'une conquête, ces coopératives se condamnent à n'être que des additions d'individus qui, loin d'avoir intériorisé l'intérêt du principe coopératif se situent dans une situation d'attente passive par rapport aux initiatives étatiques et de fuite quand celles-ci ne correspondent pas à leurs souhaits.

Nombre de coopératives spontanées offrent à leurs membres une situation tout aussi difficile, un habitat tout aussi rudimentaire. des conditions d'existence plus pénibles encore sans que l'abandon massif ne vienne sanctionner la dureté du combat à mener. Dans le cas du Moyen Ouest, le pouvoir politico-administratif, s'il peut se substituer aux paysans pour créer les conditions matérielles de fonctionnement de telles unités de production ne peut artificiellement faire naître chez les apprentis-coopérateurs une volonté de lutte, absente au départ.

Quand de plus il faillit à sa mission d'organisateur des conditions de la production l'échec devient inévitable.

BILAN ACTUEL SUR LA COOPERATIVISATION

Actuellement, aucune des coopératives existantes, spontanées ou octroyées, implantées dans quelque région que ce soit de Madagascar n'a obtenu l'agrément officiel de ses statuts par le pouvoir étatique. Toutefois, le M.D.R.R.A. considère pour sa part comme quasi officielles une cinquantaine d'entre elles ; celles auxquelles on a consenti un prêt bancaire et qui font de ce fait l'objet d'un encadrement technique et d'un suivi financier par la Commission Permanente des Coopératives Socialistes de Production, service spécialisé du M.D.R.R.A. (2).

Cependant, d'autres expériences coopératives existent ou tentent d'exister. En gestation ou fonctionnelles, elles rencontrent de multiples difficultés.

Il semble possible, après trois ans, pour les plus anciennes, de dresser un premier bilan.

(1) Tout en résorbant pour une part le chômage.

(2) Nous donnons dans le tableau récapitulatif ci-joint la liste et les caractéristiques de ces 50 coopératives

Voyons tout d'abord ce qu'il advient des coopératives octroyées qui forment l'essentiel des 50 coopératives encadrées officiellement par le M.D.R.R.A. (1).

Généreusement appuyées par le crédit bancaire, les subventions étatiques et l'encadrement technique des ministères, elles sont loin de réaliser une progression, et dans l'application qualitative du principe coopératif, et dans le volume de la production. Le plus souvent endettées, elles ne subsistent que grâce à la volonté politique étatique qui a présidé à leur création. Assurant une façade révolutionnaire au régime, elles n'en constituent pas moins souvent un gouffre où se perdent des millions sans que des résultats tangibles viennent contrebalancer ces investissements.

Les coopératives instituées sur les terres de migration du Moyen-Ouest ne parviennent pas même à fixer leurs membres au-delà de quelques mois.

Les coopératives créées sur les concessions nationalisées fonctionnent sur le quiproquo et l'ambiguïté du statut accordé aux coopérateurs : maintien d'une forme de salariat déguisé en coopération, avantages sociaux et matériels sont les seuls moyens pour stabiliser, sur ces unités de production artificiellement constituées une main-d'œuvre d'anciens ouvriers agricoles peu motivée par les transformations socialistes.

En corollaire, ces différents avantages hypothèquent les chances de réussite de telles unités puisque sont distraits de possibles investissements productifs les fonds destinés à financer « l'attachement » des coopérateurs aux structures étatiquement organisées.

Les coopératives des Hauts-Plateaux, consacrées à la riziculture, enregistrent de meilleurs résultats, à l'instar de Laniera, dans la mesure où elles concentrent divers facteurs favorables : terres de rizières fertiles - engins agricoles - subventions - proximité de l'encadrement technique et des pôles de décision - facilité de l'évacuation de la production - etc. . .

Ce type de coopérative qui fait l'économie de la lutte pour le droit à l'existence n'en rencontre pas moins d'autres problèmes qui justement, tiennent pour une grande part à l'absence de conquête sociale à l'origine de telles structures. Le peu de motivation, de discipline sociale et de tenacité des membres de ces coopératives rendent compte des difficultés de fonctionnement, le plus souvent imputables à la faible productivité du travail.

(1) 46 sur 50 correspondent à ce que nous avons appelé des coopératives octroyées et sont plus ou moins contrôlées de ce fait par le parti de l'AREMA

Les coopératives spontanément créées au travers d'une intense lutte sociale connaissent quant à elles, actuellement, une stagnation équivalente à celle des coopératives octroyées, mais pour des raisons diamétralement opposées.

Après une première phase de lutte de classes qui correspond à la période 1977-1978, pendant laquelle l'enthousiasme militant réussit à vaincre un certain nombre d'obstacles, elles ont abordé vers la mi-1979, puis 1980 une période de stagnation, voire de régression. (1).

Un certain nombre d'entre elles, en particulier dans la région de la capitale ont pratiquement cessé leur activité productive, ou bien celle-ci est dérisoire, et dans le temps consacré aux activités collectives et dans les superficies mises en culture, par suite des défections nombreuses enregistrées parmi les membres coopérateurs (2).

Celles qui subsistent s'absorbent complètement dans la défense de leur acquis et non dans la croissance de leurs activités collectives.

La lutte de classes s'est cristallisée autour de ces expériences, à tel point que la situation s'est politiquement bloquée. Les coopératives ne parviennent plus, parvenues là où elles sont à faire sauter le verrou de l'opposition qui s'est construit autour d'elles.

Leurs militants, leurs membres se trouvent souvent isolés par l'action du pouvoir local, au niveau *Firaisana* ou *Fivondronana*. La lutte sociale régresse par suite du blocus opéré dans tous les secteurs par les bourgeoisies, foncière, technocratique et politico-administrative

Concurrencées sur le terrain par des groupements coopératifs rivaux qui tentent de détourner d'elles une frange de la paysannerie pauvre et

(1) Il convient de préciser qu'une fois la Charte socialiste Malgache sortie, au printemps austral de 1978, les différentes forces politiques ont cru bon, par peur, stratégie, opportunisme, rarement par conviction, de se refaire une virginité en s'alignant sur ce programme révolutionnaire. Le Boky Mena, petit livre rouge, ou Charte socialiste est ainsi devenu la Bible. Les différentes composantes politiques en reprenant systématiquement son contenu, dans les discours, les meetings, faisaient ainsi acte d'allégeance verbale tout en continuant d'œuvrer à leurs objectifs propres. Dans ce contexte d'unanimité politique, la paysannerie pauvre et sans terre politiquement conscientisée, s'est introduite dans la brèche ouverte par le Boky Mena. Les premières coopératives sont nées sans que les opposants fondamentaux à tel projet puissent clairement s'exprimer ni intervenir directement sous peine de faire apparaître le fossé entre leur discours et leur praxis sociale.

Par la suite, la bourgeoisie a réorganisé ses forces et ses stratégies et en 1980, elle se permet à nouveau de marquer ses distances par rapport au discours officiel même si elle conserve le vernis minimum indispensable à la participation au jeu politique. Elle a consolidé d'autre part ses positions dans l'appareil d'état, dans l'administration, ce qui lui permet tout en plaçant le discours socialiste de bloquer efficacement les initiatives populaires.

Cette évolution explique l'avance puis le surplace qu'enregistre le mouvement coopératif.

(2) C'est le cas d'Ambohitrandriana, d'Amoronakona-Andranosoa.

sans terre grâce à une politique démagogique d'avantages sociaux et matériels importants ; paralysées par le manque de capital technique, financier et matériel ; minées par le manque d'appui sanitaire, scolaire, culturel ; oubliées par les réseaux d'évacuation et de distribution ; niées par la structure politique locale ; visées par les attaques de plus en plus pressantes des propriétaires féodaux qui s'abritent derrière le pouvoir judiciaire (1) les coopératives spontanées plafonnent sans pouvoir, pour l'heure, provoquer la crevaison de l'abcès politique qui libèrerait leur capacité productive.

Grâce à la détermination de leurs membres, elles ont pu, un instant, faire éclater la stratification sociale traditionnelle mais actuellement la réaction bourgeoise arrive à les figer, et pour certaines, à les désorganiser plus ou moins profondément. La classe bourgeoise qui détient une place encore importante dans le rapport des forces socio-politiques essaie en fait de pétrifier la contestation radicale des structures sociales de manière à opérer une tentative de cicatrisation durable autour des points de rupture qui ont pu se faire jour dans les deux premières années de la construction socialiste.

En se transportant, par souci de maîtrise de cet important secteur agraire, sur le terrain de la coopérativisation, les différentes formations politiques débouchent sur le même type d'impasse qui préside, au sommet, à l'équilibre paralysant des différentes composantes du pouvoir étatique, à savoir qu'aucun appareil n'ose provoquer de rupture irréversible dont il ne pourrait maîtriser ni assumer les conséquences. Les initiatives des différents bords se neutralisent systématiquement et un statu quo inévitable sanctionne l'impossibilité dans laquelle se trouvent les différents protagonistes, faute de force suffisante, de provoquer un dénouement en leur faveur.

(1) Le fonctionnement, le contenu des différentes institutions à Madagascar est généralement importé. Tout comme l'institution scolaire, l'institution judiciaire et l'ensemble des autres superstructures ont été organisées en fonction des intérêts capitalistes coloniaux. Le code Napoléon sur lequel s'appuie la législation française, demeure à Madagascar la référence. La justice est donc une justice de classe, c'est-à-dire une justice au service de la bourgeoisie et de l'ordre social existant. Dès lors, elle statue en fonction de ses impératifs de classe. Malgré l'affirmation en 1977 d'une volonté de réformer l'appareil judiciaire pour le mettre au service du peuple, il n'apparaît pas en 1980 de modifications majeures dans l'organisation de la justice. Les velléités de décentralisation au niveau des collectivités décentralisées des procédures judiciaires, n'ont, à notre connaissance, pas encore été concrétisées. Le comité exécutif du Fokontany possède certes une possibilité d'arbitrage dans les conflits fonciers ou sociaux qui se déroulent sur le terroir, mais ce droit existe traditionnellement depuis bien longtemps et il ne constitue pas un réel pouvoir judiciaire. L'appareil judiciaire connaît donc les mêmes contradictions internes que les autres institutions, contradictions dues à la présence en son sein de magistrats de tendances politiques opposées ; mais l'on peut dire que globalement, il tranche plus souvent en faveur des notables ruraux, qu'en faveur des paysans sans terre ou des coopérateurs.

Sa pratique est généralement une pratique d'attermolement qui consiste à retarder au maximum la tenue de procès qui permettraient de faire éclater au grand jour les contradictions politiques du système, et le hiatus entre le discours officiel et la réalité de terrain.

Tout comme, au niveau de la politique nationale, il est nécessaire de passer de la révolution nationale démocratique à la révolution populaire, il est indispensable, par rapport à la coopérativisation d'effectuer un saut qualitatif entre situation d'autodéfense et de préservation des acquis et extension généralisée de la socialisation des moyens de production.

Actuellement, la lutte de classes entre bourgeoisie rurale et paysannerie pauvre et/ou sans terre a permis la contestation de la stratification sociale traditionnelle, l'irruption sur la scène politico-idéologique d'une masse paysanne jusque-là oubliée, mais l'opérationnalité, l'efficacité des structures coopératives n'est pas atteinte car seul le droit à l'existence a été affirmé et conquis. La possibilité de fonctionnement dépend quant à elle de facteurs, de rapports de pouvoir qui échappent encore, pour la plupart, au contrôle de la paysannerie.

Si la tendance générale des coopératives est à la stagnation c'est sans doute parce qu'en amont comme en aval, les postes-clefs de décision demeurent entre les mains de la fraction droite de la bourgeoisie technocratique et politico-administrative. Structures bancaires - structures de distribution - structures de décision et de pouvoir des collectivités décentralisées restent la chasse gardée d'une bourgeoisie qui conserve en dépit des options socialistes un important pouvoir.

Tant que cette bourgeoisie parvient à maintenir un équilibre de pouvoir avec les forces progressistes, les luttes sociales sont maintenues elles-mêmes dans une situation défensive.

L'option socialiste fondamentale, après trois années d'expérience d'application, trois années d'avances et de reculs, ne saurait véritablement se concrétiser sans que la lutte des partis aboutisse à l'élimination des principaux rouages étatiques des fractions réactionnaires de la bourgeoisie.

L'équilibrage actuel, malgré la volonté réelle, au sommet, de concrétiser les choix effectués, entraîne un piétinement inextricable sur le terrain de la lutte sociale.

Bien que la révolution socialiste malgache se proclame officiellement du peuple et par le peuple, c'est au niveau des états-majors, des appareils politiques que se joue en fait l'avenir des structures nouvelles.

Si le pouvoir d'état se condamne à l'échec par des interventions agraires qui brisent ou ignorent l'initiative populaire, celle-ci se trouve de son côté impuissante, par sa seule détermination, à neutraliser l'obstruction systématiquement exercée par ceux qui détiennent le contrôle, par différents moyens, des dispositifs d'appui.

	Superficie totale (Ha)	Production	Nombre membres	Volume production (tonnes)	Type	Catégorie	Superficie mise en cultures
- Tsarahafatra (Sud-Est Mananjary)	2.163	Café	434	215	I	Conquise	250
- Ampasimbola	995	Café Girofle Poivre	198	50	I	Octroyée	152
- Analamanatrika (Lac Alaotra)	62	Riz Haricot Maïs	30	25	I	Conquise	21
- Soavinimerina (Grande banlieue Tana)	29	Riz	15	4	I	Conquise	2
- Andranomaria	80	Pommes terre Riz Tabac Maïs	16	12	I	Conquise	50
- Amoronakona	16	Riz Légumes	127	600 Kg	I	conquise	
- Ambohitrandriana	16	Riz Manioc Légumes	30		II	conquise	2
- Amparihivola	250	Riz Elevage	26		II		13 ha
- Sorabola	320	Riz	80 → 30	autoconsommé	III	Octroyée	100 ha
LANIERA	Ambohijanahary	36	219	102	II	Octroyée	189
	Belanitra	40		107			
	Ankeniheny	28		66			
	Andranomena	22		74			
	Namehana	38		102			
	Antsakambahiny	20		55			
	184		506				